



Coordinateur Académique
Le Secrétaire Départemental
DEWULF Fabrice
Hôtel de Ville
59290 Wasquehal

SITE INTERNET : sgpen.cgtnord.free.fr

SECRETARIAT 03.20.02.69.00
TRESORERIE 03.20.02.10.02
FAX 03.20.75.14.89
E.MAIL : sgpen.cgtnord@free.fr

Lille, le 19 mai 2010

A

Monsieur Xavier MAIRE
Directeur des Ressources Humaines
Région Nord pas de Calais

Objet : autorisations d'absence exceptionnelles

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines,

Nous rencontrons quelques difficultés avec certaines autorités fonctionnelles au sujet des autorisations d'absence pour événements exceptionnels familiaux.

En effet, en ce qui concerne l'absence octroyée pour le mariage/PACS de l'agent ou de son enfant, celle-ci peut être refusée en raison si l'événement familial se situe dans une période de « congés ».

Vous n'êtes pas sans savoir que notre règlement intérieur au chapitre 3.1 prévoit que l'emploi du temps doit être communiqué à chaque agent avant la fin septembre, il est donc difficile de programmer en amont certains événements. Notre syndicat ne peut donc cautionner cette manière d'agir. La CGT vous demande d'intervenir en **URGENCE** auprès des autorités fonctionnelles sur les droits des agents lycées en ce qui concernent les

autorisations d'absences exceptionnelles, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe à ce jour une discrimination entre les agents des EPLE, du Siège et des Ports.

Il ne serait pas souhaitable que des décisions arbitraires de l'autorité fonctionnelle en refusant des autorisations d'absences du fait « d'être en congés » perdurent dans nos lycées, vous le comprendrez aisément, cela ne pourrait qu'engendrer un profond mécontentement des agents.

Ces autorisations d'absences exceptionnelles se substituent aux jours de congés prévus dans le cadre de l'emploi du temps annuel, cela signifie le report des jours de congés non pris à une autre période.

Nous attendons une réponse rapide à notre intervention, en espérant que celle-ci permette à nos collègues des Lycées de ne pas subir une fois de plus une inégalité de traitement.

Recevez Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines, mes salutations les plus respectueuses.

Le Coordonnateur Régional
Fabrice DEWULF

Copie à :

- ***Monsieur Bernard ROMAN, Premier Vice-Président***
- ***Madame Catherine DE PARIS, Conseillère régionale déléguée au Personnel,***
- ***Monsieur Georges DE VREESE – DGA***